

Compte-Rendu du Conseil Municipal du Vendredi 18 Décembre 2020

Etaient présents : Denis GIRARDOT, Félicien GIRARDOT, Catherine KOSTER, Fabien POLY, Isabelle PAHIN-MOUROT, Martine AMEY, Lucie DEFORET, Jérémie FAIVRE, Patrick COULON, Jérémie FAIVRE, Dominique HEISLER

Absent excusé : Manuel PIGUET

Secrétaire de séance : Martine AMEY

1) Approbation des comptes-rendus suivants : 20 novembre 2020, 02 octobre 2020, 17 juillet 2020, 10 juillet 2020, 03 juillet 2020, 20 décembre 2019

20 décembre 2019 : déjà approuvé

03 juillet 2020 et 10 juillet 2020 : approuvés à l'unanimité des membres présents

Les autres comptes-rendus sont à reprendre

2) Délibération n° 28/2020 : Approbation du montant des attribution de compensation 2020 définitives

Lecture du document par Monsieur le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code Général des Impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C. V. 1° bis,

Vu les délibérations du conseil communautaire du 2 et du 29 octobre 2013 instaurant la FPU,

Vu les délibérations du 11 octobre 2017 approuvant :

- révision libre des attributions de compensation (AC) des communes membres de la CCDB 2017 (pacte fiscal lié aux transferts des compétences enfance jeunesse et scolaire au 1er janvier 2017) ;
- pacte fiscal relatif aux zones d'activités et aux parcs éoliens.

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Doubs Baumois en date du 23 septembre 2020 approuvant le montant définitif des attributions de compensation 2020 des communes membres de la CCDB,

Préambule : Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision ont été fixées librement en 2017 par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées. (1 bis du V de l'article 1609 nonies C).

La mise en œuvre du pacte fiscal nécessite la révision libre (dérogatoire) des montants des attributions de compensation (article 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI).

Dans le cadre du **pacte fiscal issu du passage en FPU**, une erreur a été commise lors du calcul du montant des AC provisoires 2020 (février 2020). En effet, si la dotation de compensation territoriale se termine bien en 2020 pour les communes contributrices, la variation de cette

compensation, elle, doit encore figurer en 2020, pour la dernière année, dans le calcul global des AC.

Les AC définitives 2020 ont donc été recalculées afin de tenir compte de cette variation.

LE MONTANT DES AC 2020 EST CALCULE COMME SUIT :

AC définitive 2020 = AC FPU + pacte fiscal PEEJ/Scolaire (variation dotation de compensation territoriale) + conséquences restitution compétence « secrétariat » + versement pacte fiscal zones + versement pacte fiscal éolien - variation contribution SDIS - participation aux services (secrétariat, ADS,...) - participation RGPD

Ce montant sera versé/prélevé aux communes membres par douzième chaque mois si ce montant est supérieur à 2 000€ et annuellement si le montant est inférieur à 2 000€. Si le montant est négatif, il sera à imputer dans le budget communal intégralement au compte 739211. S'il est positif, il sera à imputer intégralement au compte 73211.

Le Maire propose de délibérer sur le montant de l'attribution de compensation 2020 de la commune soit : 13 246 €.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le montant de l'attribution de compensation 2020 de la commune soit : 13 246 €.

Voix POUR : 10

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

3) Délibération n° 29/2020 : **Décision Modificative**

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide d'ouvrir les crédits modificatifs suivants, afin de prévoir les crédits en cas de reversement à la baisse des ressources domaniales 2020 :

Fonctionnement	
Dépenses	
c/ 7489 (chapitre 014) « Reversement et restitution sur autres attributions et participations »	+ 4 391,00 €
Recettes	
c/ 7488 « Autres attributions et participations »	+ 4 391,00 €

Mandate et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre.

Voix POUR : 10

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

4) Délibération n° 30/2020 : **projet éolien**

Reçu proposition d'une délibération.

Après lecture, il sera remonté à la société plusieurs questions (puissance, loyer par MWc, branchement).

Délibération non votée.

QUESTIONS DIVERSES

- A) Augmentation du tarif du SICTOM : La part fixe passe de 74 € à 78 € ; le poids de 0,35 € à 0,51 €/kg, le tarif de la levée stable soit 1,30€. Cette décision a été votée à la CCDB
- B) 8 Ampoules des lampadaires ont été changées par l'entreprise Electricité HENRIOT en même temps que l'installation des lumières de Noël.
- C) Faire un devis pour le remplacement des lampadaires en LED et se renseigner sur le montant d'une éventuelle subvention.
- D) Contrôle des bouches d'assainissement (Denis et Félicien) : attente rapport en janvier 2021
- E) Réunion sur le chantier : eau potable et assainissement : préparation des tracés
- F) Corvée : taille des arbres de la commune : remerciements de Madame MAAS
- G) Problème des grands sapins : risque de chute, passage dans les câbles
- H) Problème des plaques d'égout vers chez Madame CLAUSE
- I) Préparation des colis pour les anciens avec distribution prévue semaine prochaine

La séance est levée à 22h55